

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

Conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur

Actions de développement économique

Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Image

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Voir aussi

[Les compétences facultatives](#)